

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 694 Subventions (11.000 euros) à six associations du 20e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Belleville Citoyenne, Canal Marches, T.R.A.C.E.S, Les Lucioles du doc, Le Mystère Bouffe et La caisse à glingues pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Grand Belleville du 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 4 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Belleville citoyenne, 18, rue Bisson 75020 Paris, pour le projet Convergences. 19230 ; 2019-08390

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Canal Marches, 122 rue des Couronnes 75020 Paris, pour le projet Vidéo citoyenne à Belleville Amandiers. 11267 ; 2019-05893

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association T.R.A.C.E.S, 24, rue Ramponeau 75020 Paris, pour le projet Ateliers d'art plastique. 16169 ; 2019-05907

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Lucioles du doc, 144 rue du Chemin Vert 75011 Paris, pour le projet « des mots et des docs ». 183217; 2019-05934

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Le Mystère Bouffe, 23 rue André Joineau 93310 Le- Pré- Saint- Gervais, pour le projet Ici Même le Haut Belleville. 10828 ; 2019-05932

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La caisse à glingues, 10 rue Jean Cottin 75018 Paris pour le projet Théâtre d'ombres corporelles-. 153581 ; 2019-05901

Article 7 : La dépense totale correspondante, soit 11.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO